



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUIN 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-62

OBJET : Convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Val-de-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	16
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER

Absents :

Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-62-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 juin 2017

OBJET : Convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Val-de-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le décret 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-231 du 12/04/2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les articles L 2312-3 et L 3313-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'expertise économique et la capacité de la CCI du Val-de-Marne à animer et fédérer un réseau d'acteurs économiques sur le Territoire,

CONSIDERANT que l'EPT ParisEstMarne&Bois, dans le cadre de la compétence développement économique, souhaite dynamiser l'activité économique sur le Territoire, notamment en mettant en réseau les entreprises de toutes tailles présentes sur le Territoire,

CONSIDERANT que le projet de convention de partenariat ci-annexé entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la CCI du Val-de-Marne concoure à cet objectif,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 15 juin 2017,

DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec la CCI du Val-de-Marne pour une durée de deux ans, comme jointe en annexe,

AUTORISE le Président à verser les sommes correspondantes et signer les actes découlant de la présente délibération

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-62-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017